



Procès-verbal
Conseil d'Administration
du 03 juillet 2009 - 10H00

Approuvé au conseil d'administration du
24 septembre 2009

Le Conseil d'Administration de l'Université a été réuni en séance plénière le 03 juillet 2009 à 10h00 à la salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Monsieur MARTINA.

Membres du Conseil d'Administration		
M. MARTINA Daniel	Président de l'Université	Présent
Collège enseignants A		
Mme BAULANT Camille	UFR Droit, Economie et Gestion	Présente
M. DENECHERE Yves	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Présent
M. FRERE Pierre	UFR Sciences	Présent
M MOGUEDET Gérard	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines Vice-Président du Conseil d'Administration	Présent
M. NICOLAS Pascal	UFR Sciences	Présent
M. SAINT-ANDRÉ Jean-Paul	UFR Médecine	Procuration à M. Moguedet
M. SAULNIER Patrick	UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé	Présent puis procuration à Mme Leray
Collège enseignants B		
M. BOUJON Christophe	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Présent puis procuration à M. Frailé
M.CLEDY Jean-Luc	IUT	Présent
M. CHRISTOFOL Hervé	ISTIA	Procuration à M. Nicolas
M FRAILE Antoine	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines Vice-Président aux Ressources Humaines	Présent
Mme LERAY-RICHOMME Anne-Marie	UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé	Présente
Mme REY Anne	IMIS - ESTHUA	Présente
M. TAILLEFAIT Antony.	UFR Droit, Economie et Gestion	Présent
Collège BIATOSS		
M. LEMAITRE Bertrand	DSI	Présent
M HAMARD Patrick	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Présent
Mme BERNARD Emilie	IMIS-ESTHUA	Absente
Collège étudiants		
M. William DRONNE Titulaire		Présent
M VINCENT-GUITTON Geoffroy suppléant de Mlle BARRAULT Auriane	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines Fé2A	Procuration à M. Dronne
M. BENOITON François Titulaire		Absent
M. Marie-Loup LELIAS Suppléante de M. FUSEAU		Présente
M. CRESPIN Benoît Titulaire	UFR Droit, Economie et Gestion UNI	Présent
Collège personnalités extérieures		
Mme POUPLIN Geneviève	Conseil Régional des Pays de la Loire	Procuration à M. Belot
M. GAUDIN Christian	Conseil Général de Maine et Loire	Procuration à M. Martina
M. BELOT Luc Suppléant de M. RAOUL	Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole	Présent
Mme VERNEUIL Muriel	MEDEF Anjou	Présente
M. FOURCADE Alain	CFC-CGC	Présent
M. HAMON Bernard	Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine et Loire	Présent

M. DELEDEUILLE Michel	centre APEC d'Angers	Présent
Mme THOUIN Danielle	CFDT	Présente
Total membres statutaires : 31	23 membres présents, 6 procurations, 2 membres absents	

♦ **Membres statutaires à titre consultatif**

M. Henri-Marc PPAVOINE - Secrétaire Général
M. GUEHO - Représentante du Recteur

♦ **Membres présents invités par le Président**

M. TACHEAU - Directeur du SCD
M. Daniel SCHAUB - Directeur de l'UFR Sciences
M. Philippe VIOLIER - Directeur de l'IMIS-ESTHUA
M. Christian ROBLED0 - Directeur de l'ISTIA
M. Yves MEIGNEN - Vice-Président à l'Analyse Stratégique et à la Prospective
M. Jean-Louis FERRIER - Vice-Président du Conseil Scientifique

♦ **Secrétariat de séance**

Mme Magali ANTHOINE - Secrétariat Général

◆ **Ordre du jour**

1. Passage aux responsabilités et compétences élargies	4
2. Dispositions budgétaires	8
2.1. Demandes d'adhésions et de subventions approuvées par les conseils de gestion des composantes	8
2.2. Tarifs des diplômes universitaires de l'UFR Droit, économie et gestion	8
2.3. Concours de la nuit des chercheurs	8
2.4. Tarifs de la PIAM	8
3. Conventions.....	8
3.1. Convention entre l'université et la Caisse des dépôts et consignations.....	8

◆ **Annexes**

M. MARTINA ouvre la séance à 10H00.

1. Passage aux responsabilités et compétences élargies

M. MARTINA insiste sur le caractère capital de cette journée pour l'Université d'Angers. Il rappelle que plusieurs actions ont été organisées pour que chacun puisse se déterminer sur le passage aux responsabilités et compétences élargies. M. MARTINA considère que le passage aux RCE correspond à une approche décentralisée des décisions. Il s'agit d'un instrument qui doit faciliter la mise en place d'une stratégie pour les universités. Au cours d'interventions publiques, M. MARTINA a développé ses arguments sur le sujet, il préfère laisser aux administrateurs le soin de s'exprimer à leur tour.

M. CLEDY souhaite que l'université soit actrice de son avenir. Il est favorable à l'autonomie et au passage aux RCE, selon lui, source de marge de manœuvre et de souplesse administrative.

M. SAULNIER votera oui au passage aux RCE. Sa démarche est pragmatique : il n'est pas forcément favorable à la loi LRU mais il considère qu'un vote négatif fragiliserait l'équipe de direction, la représentativité régionale, voire nationale de l'Université d'Angers. Le débat national n'a pas sa place dans un conseil d'administration qui doit gérer une université.

M. TAILLEFAIT interroge M. PAPA VOINE quant à la capacité réelle de l'université à prendre en charge ces nouvelles compétences, qui pour l'essentiel tournent autour de la gestion de la masse salariale. Il lui demande s'il estime que ses équipes administratives ont les qualifications nécessaires pour assumer ces nouvelles compétences.

M. BELOT rappelle qu'il avait exprimé des réserves sur la loi LRU et que le sénateur RAOUL a eu l'occasion de s'en exprimer tant au parlement que localement. Il est vrai que certaines dérives pouvaient inquiéter. Même s'il en reste quelques unes, un certain nombre d'entre elles ont été levées dans la loi. Pour autant aujourd'hui cette loi existe et le conseil d'administration doit se prononcer sur la manière dont il envisage son développement. Les craintes soulevées lors du congrès sont surtout des inquiétudes sur la manière dont seront gérées les compétences élargies. Il fait confiance au président et au conseil d'administration pour qu'elles le soient de la manière la plus efficace possible et c'est pourquoi il votera favorablement à cette délibération.

Mme THOUIN explique que la CFDT est favorable à l'autonomie des universités. Elle votera également de manière positive au passage aux RCE. Elle pense que l'Université d'Angers doit effectivement demander l'autonomie qui de toute façon est inéluctable. Cette nouvelle dynamique rapprochera les universités des entreprises et favorisera la compétitivité et la qualification que cela soit au service des étudiants mais également au service du territoire.

M. FOURCADE estime que malgré les interrogations que la CFE-CGC a su exprimer au moment de la mise en place de la LRU, l'option des compétences élargies est une opportunité importante pour l'université. Grâce à des financements supplémentaires, l'université, avec l'accord du conseil d'administration, pourra déterminer sa stratégie. Cette nouvelle logique de travail d'équipe, de responsabilisation et la mise en place d'outils pour concevoir une gestion collective rendra l'Université d'Angers plus forte.

M. HAMARD et M. LEMAITRE expliquent que les personnels biatoss sont inquiets du passage aux RCE. Ils ignorent si techniquement l'université est prête et ils s'interrogent sur leurs missions après le passage aux RCE.

M. LEMAITRE estime que les RCE vont officialiser une situation d'autonomie et il lui semble que les instances paritaires (CTP et CPE) ne fonctionnent pas comme elles le devraient. Elles ne sont pas forces de propositions et d'écoute, notamment vis à vis des représentants biatoss. Ils voteront contre le passage aux RCE.

M. HAMON votera pour le passage aux RCE. Pour lui, cela permettra à l'Université d'Angers de prendre une autre dimension. Cependant, il s'interroge sur le problème du changement des comportements et du changement culturel que cette réforme introduit. Désormais, les acteurs de l'université devront générer de l'information pour permettre aux responsables de piloter leur unité, d'avoir des outils de

management. M. HAMON propose d'éviter de donner trop d'importance aux objectifs quantifiés à travers cette décentralisation. Il souhaite que le conseil d'administration se polarise davantage sur des objectifs qualitatifs qui sont plus fédérateurs et mobilisateurs pour que les acteurs se rassemblent autour du projet.

M. NICOLAS, au nom du SNESUP et de sa conviction personnelle, appelle à voter non. Il revendique une autonomie intellectuelle et scientifique et non une autonomie financière et administrative telle que la loi le propose. Il ne s'agit pas d'une opposition au président ou à son équipe mais d'une position de principe. En demandant le passage aux RCE de manière anticipée alors que la loi LRU l'impose d'ici 2012, l'Etat crée une concurrence entre universités. Pour lui, les universités sont en émulation dans le domaine de la recherche et en complémentarité dans l'offre de formation mais certainement pas en concurrence.

La politique d'établissement ne doit pas devenir une politique égoïste. Selon lui, un conseil d'administration doit être responsable et ne doit pas uniquement traiter de l'avenir de son établissement. L'université est un service public de formation et de recherche. Il est convaincu que tout le mécanisme mis en place depuis plusieurs années conduira à la privatisation de ce service. A travers ce vote, il a l'occasion de résister à ce mouvement.

Il estime que, dans la pratique, cette réforme entraîne l'université dans un système de plus en plus technocratique qui éloignera les personnels de leurs tâches premières d'enseignement, de recherche ou d'administration. Il craint une technocratie locale encore plus néfaste que la technocratie ministérielle.

Il s'interroge sur la responsabilité réelle du président, à la tête d'un budget qui peut être très important, ou sur celle d'un conseil d'administration qui amènerait l'université grâce à l'autonomie dans une direction qui finalement serait néfaste aux étudiants, à l'enseignement et la recherche, au service public plus globalement.

Pour conclure, cette réforme, menée par une Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche très habile, s'intègre parfaitement dans la politique générale du gouvernement qui annonce, par exemple, qu'un départ sur deux à la retraite ne sera pas remplacé.

M. DENECHERE partage la crainte d'un renforcement de la dimension administrative et technocratique. Elle est constatée par les enseignants chercheurs dans les universités qui sont déjà passées aux RCE. En revanche, il estime que l'équipe de direction, les directeurs de composantes et le conseil d'administration peuvent agir contre cette dérive. D'autant que les universités citées sont devenues autonomes dans des conditions bien différentes de la manière dont cela en train de se passer à Angers, en termes justement d'organisation, de management et de fonctionnement du conseil d'administration. Il s'exprimera favorablement au passage aux RCE car il estime que le moment est idéal.

M. FRERE rejoint ces derniers propos. A partir du moment où l'autonomie sera imposée d'ici quelques années, il estime que l'université doit être acteur du passage aux compétences élargies en le demandant le plus tôt possible. Il est également un peu inquiet sur les problèmes administratifs. Il espère que les conseils statutaires ne seront pas amenés à voir trop de rapports administratifs lors de la mise en place de certaines évolutions de l'université. Il souhaite que les enseignants chercheurs et les personnels biatoss continuent à assurer leurs fonctions premières qui sont la formation des étudiants et la recherche. Ces deux éléments doivent rester la priorité de l'université. Ceci étant, pour lui, l'évolution de l'université doit se faire avec la responsabilité du conseil d'administration et de l'ensemble des acteurs de l'université. Il votera pour le passage aux compétences élargies.

Mme BAULANT est favorable au projet des compétences élargies mais elle partage la crainte technocratique, et notamment par rapport au management du personnel qui, selon elle, prendra beaucoup de temps. Elle demande si des objectifs de travail en équipe au sein de l'université ont été pensés et si, dans le cadre de la décentralisation, une certaine autonomie des composantes par rapport à la présidence a été envisagée.

M. DRONNE explique que M. MARTINA a su les convaincre, au cours de différentes consultations, à la fois du bien fondé d'un passage au RCE dès janvier prochain et également de la capacité technique de l'établissement d'assumer ce choix. Il a intégré la logique des marges de manœuvre accrues dont pourraient profiter les étudiants de façon à la fois directe et indirecte dans leur vie de campus. C'est pour cette raison qu'il votera oui au nom des élus de la Fé2a.

Mme VERNEUIL est favorable au passage aux RCE. Elle estime que cette réforme permettra les marges

de manœuvre nécessaires à une vraie stratégie pour l'université. Elle fait confiance à l'équipe de direction et à l'ensemble des personnels de l'université pour travailler ensemble à un objectif commun qui est celui de la formation, de la recherche et du devenir professionnel des étudiants. Elle croit en leur capacité d'assumer la nouvelle charge qui sera la leur. Selon elle, le moment est certainement venu pour l'université de devenir autonome.

M. FRAILE est pour le passage aux RCE et il associera à son vote M. BOUJON qui le lui a demandé. Il rappelle qu'au moment de l'élection de ce conseil d'administration, la question faisait déjà débat. En tant que membre de l'équipe de direction, il souhaite témoigner que l'université a eu le temps de se préparer et qu'elle est prête. En votant le passage aux RCE, il n'a pas le sentiment de donner un blanc-seing à qui que ce soit ou à quelle que politique que ce soit. Il rappelle qu'il a eu l'occasion de s'exprimer et de manifester contre des politiques qu'il estimait néfastes.

M. CRESPIEN estime vivre un moment historique à l'échelle locale. Les nouvelles compétences sont amenées par la loi LRU mais pour lui, il ne faut pas se tromper de débat : la question d'aujourd'hui concerne l'Université d'Angers. Il rappelle que l'UNI s'est prononcé dès le départ pour la loi LRU au niveau national. Au niveau local, il a souvent exprimé son soutien à la loi LRU et au passage aux nouvelles compétences. Il comprend les inquiétudes suscitées par le changement mais selon lui les nouvelles compétences permettront d'améliorer l'offre de formation et de recherche de l'Université d'Angers.

M. MOGUEDET n'a pas la prétention de vouloir convaincre les non-convaincus, il souhaite simplement remercier les services de l'université qui ont beaucoup travaillé pour être prêts dans l'éventualité d'un passage aux RCE le 1^{er} janvier prochain. Selon lui, l'équipe politique, très soudée, est un autre point fort de l'Université d'Angers. Enfin, il rappelle que le débat autour de réunions, d'assemblées générales et du congrès, a été très démocratique. Pour toutes ces raisons, il estime que l'Université d'Angers a les capacités de passer aux RCE.

Mme LERAY RICHAUME fait confiance à l'équipe élue dans ses propositions de choix stratégiques. Elle soutiendra donc le passage aux RCE. Elle souhaite néanmoins que la Recherche ne soit pas oubliée au détriment de l'administratif qui a aussi son importance.

M. NICOLAS remet une pétition des personnels de l'université contre le passage aux RCE et explique que M. CHRISTOFOL lui a donné procuration pour voter dans ce sens. Il confirme que le processus à l'Université d'Angers a été plus démocratique que dans beaucoup d'autres universités, même si la demande de consultation des personnels a été refusée. Il situe son argumentation et ses craintes plus sur le plan national que sur le local.

M. MARTINA réaffirme qu'il a toujours cherché à rendre le débat le plus démocratique possible. Il voudrait reprendre quelques questions sans pour autant redévelopper ses arguments. La question de M. TAILLEFAIT de savoir si techniquement l'Université d'Angers est prête à assumer les nouvelles compétences est importante. Même si la question s'adresse au secrétaire général, elle s'adresse aussi au président. Aucune séparation entre le politique et l'administratif ne doit exister dans cette université. Il rappelle d'ailleurs qu'il est aussi comptable de la bonne marche de l'administration. Pour répondre à cette question, M. MARTINA explique que l'audit demandé en 2008 a permis d'avoir un regard extérieur sur le fonctionnement de notre université. Il rappelle que l'audit n'était pas demandé dans la perspective d'un passage en force au 1^{er} janvier 2009. Le rapport technique de l'audit, largement diffusé, a pointé certaines difficultés mais, globalement, il s'agit d'un bon rapport. Sur un plan technique, dès juillet 2008, le ministère a insisté auprès de M. MARTINA pour que l'Université d'Angers sollicite le passage aux compétences élargies au 1^{er} janvier 2009. Sur ce plan, ni le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, ni même celui du budget et des finances, n'évoquait de difficulté particulière. Depuis, les services ont énormément travaillé. L'université a reçu en mars dernier une délégation d'expertise du ministère qui, point par point, et compte tenu des préconisations faites dans le rapport et des exigences qui étaient présentées par le ministère, a montré que de leur part il n'y avait pas d'obstacle ni sur la démarche ni sur le degré de préparation auquel nous étions parvenus. Du côté des capacités des services financiers et de ressources humaines, M. MARTINA est très confiant. De plus, il explique que l'apprentissage de cette technicité se fait du côté des universités bien sûr mais également

du côté du ministère. Au cours de l'année écoulée, chacun a fait un pas vers l'autre : les universités vers la maîtrise de l'instrument et le ministère vers la maîtrise de l'instrument qu'il propose. Du point de vue de notre préparation, en interne nous sommes prêts et vis-à-vis de notre tutelle aussi.

M. PAPA VOINE explique que le passage aux RCE est essentiellement une question politique. C'est à partir des choix stratégiques définis par le conseil d'administration et dans le respect de la législation que les services travaillent. Effectivement, c'est aussi bien pour les enseignants chercheurs que pour les personnels administratifs et techniques une évolution des mentalités. On aura à se poser, dans un débat politique plus général, des questions en termes de management de l'université, de définitions de politiques à mener dans différents domaines.

Il rappelle que nous sommes toujours un établissement public administratif. C'est à la fois une contrainte mais c'est aussi une sécurité. Même avec le passage aux RCE, la réglementation concernant la gestion des personnels enseignants chercheurs et biatoss est toujours en vigueur.

Sur le plan technique, les services centraux se sont préparés dans l'éventualité d'un passage aux RCE.

M. PAPA VOINE explique que les remarques énoncées dans le rapport d'audit ont été analysées et que des propositions d'actions ont été soumises à M. MARTINA et à ses vice-présidents. Un livret décrivant un programme d'actions a été présenté au ministère lors de sa visite. Ce plan d'action reprend toutes les réponses de l'Université d'Angers aux propositions de l'inspection générale. Il a été actualisé au mois de juin et on peut déjà constater que la quasi totalité des mesures qui étaient préconisées par l'inspection générale ont été mise en œuvre.

Il rappelle que les services centraux sont au service de l'université et qu'ils s'organisent autour de cet objectif. Le service de pilotage ressources humaines se fortifie. Un service de pilotage budgétaire sera opérationnel dès la rentrée à la DAF. Un contrôleur de gestion est également recruté.

Par tous ces éléments, M. PAPA VOINE cherche à rassurer les administrateurs sur la capacité de l'université à assumer les nouvelles compétences. L'enjeu réel pour les services administratifs est la mise en place des tableaux de bords sur le suivi de la masse salariale, la consommation des emplois, la trésorerie. La direction des ressources humaines travaille sur ces thèmes là et ce travail sera affiné petit à petit dans les semaines à venir. La seule réserve pourrait être que l'université ne dispose pas encore de tous les outils informatiques nécessaires mais nous sommes en train de travailler sur l'acquisition d'un logiciel qui nous aidera. Sur le plan financier, il ne faut pas non plus confondre Sifac et la gestion budgétaire. Une plateforme financière est mise en place dans l'organisation de l'université. Sur ce point de vue là on sera également prêt. Pour conclure, les services seront prêts et le passage aux compétences et responsabilités élargies sera ce que le conseil d'administration voudra en faire, les services agiront en conséquence.

M. MARTINA souhaiterait reprendre quelques points. Il explique que lors de la réunion des trois conseils M. DENECHERE lui avait demandé ce qu'il pouvait craindre avec le passage aux RCE. Selon M. MARTINA, il faudra être attentif à ce que l'Etat ne conserve pas de réflexes pointillistes et qu'il accepte pleinement l'autonomie des universités. C'est d'ailleurs ce qu'ont demandé les présidents d'universités lorsqu'ils ont rencontré M. SARKOZY. Nous avons peut être à apprendre, mais l'Etat aussi a sans doute à apprendre l'autonomie des universités.

M. HAMON soulignait l'importance d'une stratégie d'établissement. Aujourd'hui, l'équipe politique définit ses objectifs, les conduit, en rend compte, et fait participer les conseils. M. MARTINA a conscience qu'il reste des progrès à faire dans chacune de ces étapes. Cela étant, notre projet d'établissement, le positionnement de l'Université d'Angers dans le cadre régional en particulier, sa visibilité au niveau national progressent considérablement d'année en année.

Reste la remarque de Mme BAULANT quant à la place des composantes dans l'autonomie. M. MARTINA estime que la question se pose également au regard des services communs et des services centraux.

M. MARTINA considère effectivement que la loi LRU a le défaut d'être une vision jacobine des universités. Une organisation comme la notre ne peut pas vivre si les relais essentiels ne s'approprient pas le projet et n'en sont pas porteurs. Mais, si les problèmes de centralisation peuvent se poser au niveau d'une présidence, ils existent aussi à l'intérieur des composantes. Ces questions d'articulation sont centrales dans le fonctionnement des universités. M. MARTINA a déjà commencé à l'évoquer et des initiatives doivent être prises. Des solutions ont d'ailleurs déjà été mises en œuvre via la politique budgétaire et les appels à projets auprès des composantes, services communs et services centraux, rendus possibles par l'obtention de moyens supplémentaires importants. Cette marge d'autonomie financière dans le cadre du projet d'établissement permet la mise en œuvre des projets de chaque composante ou service. M. MARTINA souhaiterait que ces initiatives débouchent sur de véritables contrats d'objectifs et de moyens

entre la présidence de l'université et ces différentes composantes, services communs et services centraux.

Le passage aux RCE ne doit en rien être un mécanisme de centralisation technocratique d'une université. M. MARTINA soumet la proposition suivante aux voix : l'Université d'Angers sollicite le passage aux RCE à compter du 01/01/2010.

M. MARTINA rappelle les règles de majorité pour que la proposition soit acceptée et il énonce les procurations avec ou sans consignes de vote.

Le passage aux responsabilités et compétences élargies est adopté à bulletin secret à la majorité absolue des membres en exercice avec 22 voix pour, 6 contre et un blanc.

La séance est levée quelques minutes.

M. MOGUEDET reprend les débats et explique que M. MARTINA a dû s'absenter pour une conférence de presse. La chronologie de l'ordre du jour est modifiée.

2. Dispositions budgétaires

2.1. Demandes d'adhésions et de subventions approuvées par les conseils de gestion des composantes

M. MOGUEDET présente les demandes d'adhésions et de subventions qui ont déjà été approuvées par les conseils de gestion des composantes.

La liste des marchés publics conclu en 2008 est approuvée à l'unanimité avec 23 voix pour.

2.2. Tarifs des diplômes universitaires de l'UFR Droit, économie et gestion

M. MOGUEDET explique que le vote du tarif du DU CEPCA est différé. Il doit être étudié par les membres du CEVU puisqu'il s'agit d'un changement de niveau pédagogique.

Le tarif du DU International business certificate de 1000 € à partir de 2009-2010 est approuvé à l'unanimité avec 23 voix pour. Les droits de scolarité et la médecine préventive sont dus.

2.3. Concours de la nuit des chercheurs

M. MOGUEDET explique que le conseil d'administration doit statuer sur une demande de gratification pour un concours d'affiches qui se déroulera pendant la nuit des chercheurs organisée notamment par la cellule Europe pour la quatrième année. La gratification sera de 150€ pour le premier, de 100€ pour le second et de 50€ pour le troisième. Les trois affiches récompensées le 25 septembre seront présentées au concours national à Montpellier.

Les demandes de gratifications du concours organisé dans le cadre de la nuit des chercheurs 2009 d'une valeur de 300 €, sur le CF 911201, sont approuvées à l'unanimité avec 23 voix pour.

2.4. Tarifs de la PIAM

M. MOGUEDET présente les tarifs de la Plateforme d'Ingénierie et d'Analyse Magnétique. Les tarifs de la PIAM pour la résonance magnétique nucléaire 500Mhz à partir de 2009 sont approuvés à l'unanimité avec 23 voix pour.

3. Conventions

3.1. Convention entre l'université et la Caisse des dépôts et consignations

M. MOGUEDET présente la convention cadre entre les quatre établissements fondateurs du PRES UNAM et la Caisse des dépôts et consignations.

La Caisse des dépôts et consignations accompagnera ces quatre établissements dans leurs projets pour relever les défis d'excellence et de la modernisation avec les collectivités territoriales et le monde économique. La convention précise le champ et les modalités du partenariat mis en place. Il s'agit de réaliser des échanges réguliers, de procéder à un examen conjoint des orientations et projets des quatre

établissements : schéma d'aménagement urbain et universitaire, politique locale de transport, infrastructures et réseaux numériques, développement durable, logement, transfert de technologie, valorisation de la recherche et rôle dans la création et l'accompagnement des PME.

La gouvernance sera assurée par un CEL (comité d'échanges et de liaisons).

Chaque établissement agira en qualité de maître d'ouvrage de son projet de modernisation dont il pourra confier la réalisation en tout ou partie à un tiers.

Le projet de modernisation concernera en particulier les conduites de diagnostics immobiliers, l'élaboration de schéma directeur et l'utilisation des énergies renouvelables. D'autres secteurs d'interventions pourront être envisagés par la suite.

La caisse des dépôts peut accompagner financièrement et techniquement les établissements pour la réalisation d'études préalables.

La contribution financière de la CDC portera sur un montant compris entre 50 et 80% du coût global de ces études, cette contribution ne pouvant excéder 200 000 euros par étude sauf accord express des parties concernées. Il faut donc que d'autres partenaires, et notamment la région, s'associent à cette mise en œuvre.

La CDC propose ses savoir-faire et son expertise dans les différents champs considérés. Chaque établissement a consenti à engager au sein du CEL sur la période allant du 1^{er} juillet 2009 au 1^{er} janvier 2010 les travaux portant sur l'état des lieux, le diagnostic et la perspective de développements immobiliers. La prise en charge complète du diagnostic serait assurée par la CDC et la Région.

Les 4 établissements pourront avoir accès aux actions et interventions de la caisse des dépôts dans le domaine du mécénat culturel et dans le cadre de l'institut caisse des dépôts pour la recherche selon des modalités qu'il reste à définir.

Chacun s'engage à faciliter une mise en commun des compétences dénommées « mécénat de compétences ».

Le comité d'échange et de liaison est composé d'un représentant titulaire de chaque établissement ou son suppléant désigné par le président ou directeur et deux représentants de la CDC ou leur suppléant désignés par le directeur régional de la CDC. Le CEL est présidé pour une durée de 12 mois par l'un des établissements représentés par son président ou directeur. Les quatre établissements ont convenu que la première année du CEL soit présidée par l'Université de Nantes. Ensuite les présidents devront être élus à l'unanimité des cinq parties prenantes de la présente convention, un second mandat d'un établissement n'étant possible que si tous les établissements ont déjà assuré une présidence du CEL. La vice-présidence est assurée par le directeur régional de la CDC.

Le CEL a pour rôle de définir les travaux qui seront conduits dans le cadre du partenariat, d'examiner les résultats, les études, les rapports intermédiaires relatifs aux travaux, de déterminer les suites à donner à ces résultats, études, rapports intermédiaires, de les valider, d'assurer la coordination et le suivi du partenariat et de prendre toute décision s'y rapportant. Les décisions du CEL sont prises à l'unanimité. Des conventions particulières pourront être rédigées lorsqu'un établissement voudra mener des collaborations avec la CDC sur des projets ne concernant pas les trois autres établissements.

M. TAILLEFAIT est très réservé sur le fond de cette convention. En réalité, la CDC est là pour répartir un certain nombre de crédits publics auprès des universités. Premièrement, pourquoi ces crédits n'auraient-ils pas été répartis par le ministère dans le cadre des contrats Etat-universités ? Deuxièmement, la CDC dispose d'une expertise sous-traitée par des cabinets d'étude privés dans le cadre d'un marché d'étude. Une université pourrait tout à fait passer elle-même ce marché. Enfin, il considère que les sommes engagées sont assez limitées et qu'elles doivent en plus être partagées entre les quatre établissements suivant des priorités qu'ils se fixeront sous l'arbitrage de la CDC. Cela engendrera des sacrifices et des conflits et c'est pourquoi il estime souhaitable d'entendre les responsables de la Caisse des dépôts et consignations pour comprendre leur plan stratégique à l'égard des universités. Il a l'impression que la CDC est le porte-drapeau d'institutions, d'organismes ou d'entreprises du secteur du bâtiment. Il aimerait que le doute soit levé.

M. MOGUEDET retient la demande de M. TAILLEFAIT d'une rencontre avec la CDC pour une présentation de leur plan stratégique. Il rappelle que la CDC a reçu 10 millions d'euros de l'Etat pour engager le diagnostic du patrimoine immobilier des universités et que des accords ont été passés dans ce sens entre la CPU et la CDC. Ces diagnostics seront faits en partenariat avec la Région en Pays de la Loire. Mais les conditions du partenariat restent floues et une intervention de la CDC devant le conseil d'administration serait effectivement la bienvenue. L'intérêt de ce partenariat est tout de même d'avoir une expertise sur notre patrimoine immobilier financée par la CDC et par la région.

M. HAMARD partage l'opinion de M. TAILLEFAIT. De plus, il s'interroge sur le lien entre cette convention et le transfert du patrimoine immobilier de l'université prévu par la loi LRU.

M. MOGUEDET précise que, grâce notamment à la DPI (direction du patrimoine immobilier), l'Université d'Angers est prudente dans ses discussions avec la CDC. Il rappelle néanmoins l'importance des financements extérieurs dans le domaine de l'immobilier. Pour le moment il n'y a aucun lien entre ce partenariat avec la CDC et la dévolution du patrimoine immobilier.

M. TAILLEFAIT explique qu'en matière de transfert de patrimoine immobilier, il faut d'abord s'entendre sur le sens du mot transfert et il faudra rechercher un appui certain auprès des collectivités locales qui ont de l'expérience dans le domaine du patrimoine immobilier public, d'autant que celui d'Angers commence à se dégrader.

M. MOGUEDET rappelle que la région des Pays de la Loire est une des régions qui s'intéresse le plus au patrimoine immobilier universitaire. Il reconnaît que beaucoup d'interrogations subsistent mais les opérations de diagnostics doivent débiter, notre patrimoine immobilier en a besoin.

M. NICOLAS estime que ce type de décentralisation est à double tranchant. En effet tout dépend des directions politiques des collectivités locales. Aujourd'hui la région soutient la recherche, cela n'a pas toujours été le cas. De plus, alors que l'université vient d'accepter l'autonomie, elle signe une convention avec la CDC, mandataire de l'Etat. Ce partenariat acté, la CDC aidera l'université à restaurer quelques bâtiments et ensuite l'Etat introduira l'idée que l'université est capable d'assumer la dévolution de son immobilier.

M. MOGUEDET rappelle que dans la composition de l'organe de gouvernance, le CEL, les quatre établissements sont majoritaires par rapport à la CDC.

M. NICOLAS estime que ce diagnostic pourrait faire partie du contrat quadriennal avec l'Etat.

M. FOURCADE pense que le diagnostic peut être fait sans convention avec la CDC qui engage l'université au-delà de ce dernier.

Mme REY considère que l'université a les ressources nécessaires pour établir un diagnostic en interne, via la DPI mais également grâce aux travaux d'étudiants de l'IMIS-ESTHUA.

M. MOGUEDET soumet la convention au vote des administrateurs.

La convention entre l'université et la Caisse des dépôts et consignations, notamment la contribution financière de la CDC, est approuvée à la majorité avec 10 voix pour, 5 contre et 8 abstentions.

M. MOGUEDET lève la séance à 12H30.

**Le Président
de l'Université d'ANGERS,**
Daniel MARTINA



**Le Secrétaire Général
de l'Université d'ANGERS,**
Henri-Marc PAPA VOINE

